



COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR A L'ARC

COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

Compte-rendu de la réunion de CRA du 22 septembre 2018 à Arveyres,

Présents : Mme Claudine COUSSOT (resp. secteur Poitou-Charentes), MM. Jean-Luc ROUDIER (PCRA et resp. Secteur Aquitaine), Marc AUBERT (ARD 79), Jacques DURANTEAU (ARD 47), Jean-Pierre ECHOUARD (ARD 86), Richard VEZZOLI (ARD 64), Yannick TIRATEAU (ARD 17), Gérard ZIEGLER (ARD 24).

Absents : MM. Sébastien BRAUNEISSEN (ARD 40), René FAUCHER (ARD 19), Lionel GOULETTE (ARD 33), Patrick NISSET (ARD 16), Pierre RIBIERE (ARD 87) .

Ordre du jour : le point sur l'année écoulée, propositions pour la saison sportive 2019, préparation réunion annuelle plénière du 6 octobre et questions diverses.

– Le point sur les arbitres :

* Comme pour l'année passée, on ne peut que constater une élévation de la moyenne d'âge des arbitres fédéraux. Il est donc primordial de motiver une population plus jeune même si celle-ci est moins disponible pour des raisons professionnelles...

En ce début de saison nous comptons :

- Jeunes Arbitres : 4 en activité (plus 2 qui vont passer arbitres fédéraux à la réunion annuelle des arbitres du 6 octobre 2018).
- Arbitres Fédéraux : 137 en activité (dont une arrivée en Gironde depuis Midi-Pyrénées).
- Démissions : 4
- Arbitres « inactifs » pour 2019 : 4

- La nouvelle tenue des arbitres :



* Négociations en cours avec le Comité Régional sur la prise charge de la tenue (% participation)

* La FFTA propose la tenue à 93€ (soit une remise de 20€ sur le prix total de 113€).

La tenue comprend : 1 polo, 1 blouson, 1 parka, 1 casquette.

Cette promotion est a priori valable jusqu'au 10/07/2019... Pourquoi pas jusqu'à fin 2019 ?

A partir des Championnats de France 2019, les arbitres nommés dans les commissions techniques devront porter la nouvelle tenue bleue (image de la fédération sur les reportages et finales filmés).

> Jusqu'à quand le panachage anciennes tenues / nouvelles tenues sera-t-il maintenu?

* Pas de possibilité de présenter un modèle lors de la réunion des arbitres, suite à une commande tardive de la FFTA, la fabrication a été lancée trop tardivement....

- Les arbitres et la formation :

* Les candidats pour la session 2 de l'examen d'arbitres (novembre 18) :

- Secteur Aquitain : 14
- Secteur Limousin : 0
- Secteur Poitou-Charentes : 11

* Il faut relancer l'intérêt des archers pour l'arbitrage.

Pour cela, un dossier, comportant toutes les informations sur les modalités de candidature et la formation, a été envoyé à tous les clubs en début de saison sportive afin d'affichage dans les salles.

Par ailleurs un flyer a été réalisé pour informer les licenciés d'une nouvelle approche et découverte de l'arbitrage sur le principe du compagnonnage au cours de certaines compétitions. Ce spectateur d'un genre nouveau pourra suivre un arbitre durant une compétition, le regarder agir et bien sur lui poser des questions sur son activité. Une liste de compétitions accompagnant le flyer sera prochainement envoyée à tous les licenciés de la région.

* Il y a heureusement de nouveaux candidats qui s'inscrivent et qui pourront prétendre à passer l'examen TC à la session d'avril.

Il est cependant indispensable que le PCRA reçoive copie des dossiers des nouveaux candidats ainsi que des calendriers de formation et le suivi des candidats (ex : passage de modules).

Tout le cursus de formation de chaque candidat est désormais informatisé et géré sur l'intranet fédéral par le PCRA. Il doit créer des sessions (2/an), les options présentées et, après avoir examiné tous les dossiers avec les formateurs, valider la présentation (ou non) du candidat à l'examen. Le but étant de présenter des candidats ayant tous les gages de réussite, il en va de l'image de marque de la formation fédérale et de celle des formateurs

* Pour former les futurs candidats, il faut bien évidemment des arbitres formateurs. Force est de constater que la répartition est très inégale sur les secteurs de notre région. A tel point que nous avons dû faire appel à nos amis d'Auvergne pour assurer, à moindre déplacement, la formation de 3 candidats du Limousin.

La FFTA va, au mois de décembre, proposer un week-end de formation de formateurs encadré par des professionnels du secteur de la formation. Une pré-enquête a été réalisée pour connaître le nombre de candidats potentiellement intéressés. Pour la Nouvelle-Aquitaine, le nombre de candidats serait de 7 à 8 arbitres.

Le Comité Régional a voté la prise en charge complète des frais de déplacements et d'hébergement (estimation faite sur Paris comme lieu de formation). Cependant vu le grand nombre de candidats, il est à peu près certain que la formation se déroulera ailleurs mais le lieu définitif n'est pas encore arrêté. En attente donc de plus amples détails.

- Les calendriers :

* L'établissement des calendriers reste toujours un exercice difficile pour le responsable de département et de secteur. Les nouvelles règles établies sur les concours en ce qui concerne le nombre d'arbitres doivent aider à une répartition plus « facile » :

- un arbitre responsable du concours : hors club organisateur
- un second arbitre (DOS et/ou ligne) : membre du club organisateur

Ces règles sont applicables depuis la rentrée 2018 et le calendrier hiver 2019 en tient compte. Toutefois un des objectifs premiers est également de veiller aux déplacements. En effet l'arbitre responsable doit effectuer un minimum de trajet tant pour son confort personnel que pour des raisons de budget vis à vis du club organisateur.

Pour cela il est impératif de faire appel aux départements voisins. Un arbitre résidant dans un département limitrophe mais étant géographiquement bien plus près d'un concours sera bien évidemment (s'il est volontaire) le choix à privilégier.

* Le principe de désignation des arbitres est simple. L'Arbitre Responsable Départemental réalise le calendrier de 1er niveau (sur le département dont il est responsable). La désignation sur les concours se fait en fonction des moyens les mieux adaptés déjà en cours, réunion, mail, téléphone...

Ensuite ce calendrier est envoyé au responsable de secteur afin qu'il réalise le calendrier de 2nd niveau (cela se fait sur chacun des 3 secteurs découpant la région). L'ARS a alors comme tâche d'harmoniser son calendrier et de trouver les arbitres éventuellement manquants.

Puis chaque ARS envoie son calendrier au PCRA (3ème niveau) qui regroupera l'ensemble des concours et validera (ou amènera) le calendrier régional.

La tâche de chacun est prépondérante et doit s'effectuer dans les délais définis par le calendrier sportif régional et dont le garant reste le PCRA.

N'oublions pas que la communication reste un élément essentiel dans le bon fonctionnement d'une région aussi vaste que la nôtre.

* Réglementairement, un club sans arbitre peut « organiser » une compétition départementale voire régionale. En effet dans ce cas, et ce cas seulement, il reçoit alors officiellement délégation de l'instance organisatrice (département ou comité régional) en mettant ses structures à disposition.

En revanche il n'est pas normal qu'un club ne faisant pas l'effort de former un arbitre puisse de façon régulière organiser ce genre de compétitions.

La CRA propose donc au Comité Directeur de limiter le nombre de compétitions départementales ou régionales dévolu aux clubs sans arbitres à 1 seul concours.

- Questions – réponses avant d'aborder la suite des thèmes à l'ordre du jour :

* Plusieurs questions sont posées en cours de réunion par les participants :

- certains départements n'ont pas assez de concours pour assurer l'accueil de tous les stagiaires.

> Je sais que c'est beaucoup demander aux stagiaires mais dans ce cas, voir s'ils ne peuvent pas aller sur les départements voisins. Les stages sont obligatoires à raison de 3 par saison.

- modifier le TC qui rebute parfois certains candidats et créer une partie « généralités » en rapport avec l'option présentée.

> Pourquoi pas mais c'est beaucoup de travail car il faut dans ce cas refondre aussi le règlement et le principe même de l'arbitre fédéral.

- effectuer un bilan des stages pratiques et accorder une note d'ensemble qui permettrait à un candidat en « ballotage » pour l'obtention de l'examen de l'emporter au final.

> C'est une idée intéressante mais encore faut-il pouvoir s'assurer que la note obtenue avec les stages pratiques est donnée de façon impartiale et selon les mêmes critères sur toutes les régions. Mais l'idée est à creuser.

- Ne pas attendre les 24 mois consécutifs de licence pour démarrer la formation. Cela permettrait de ne pas perdre de temps mais le candidat ne serait présenté qu'une fois les 24 mois échus.

> Il faut quand même un minimum de connaissances au futur candidat et de pratique du tir, 24 mois semblent un bon délai d'apprentissage. Cela permet également de limiter les éventuels abandons et la perte d'énergie inutile du formateur.

- Un arbitre ayant obtenu son QCM ne pourrait-il pas apporter à son club le bénéfice d'organiser une compétition sans attendre l'examen final ?

> La formation complète se déroule sur 1 à 2 ans, je comprends que le club soit pressé mais en même temps ne compliquons pas la gestion des formations et il paraît normal qu'un arbitre fédéral apporte plus d'avantages à son club qu'un stagiaire car, rappelons-le, avec son QCM en poche le candidat reste un stagiaire qui ne peut prendre aucune décision arbitrale.

- un club n'ayant pas d'arbitre dans une option ne devrait pas pouvoir organiser plus d' 1 concours dans cette option.

> Un club perd un arbitre de telle option et récupère un arbitre de telle autre option, le club n'y est pour rien. Pourquoi pénaliser ce club ? C'est compliqué mais effectivement il faut peut-être

réfléchir à un quota.

- **Les Délégués Techniques :**

* Rappel, le rôle du Délégué Technique est prépondérant dans la réussite d'une compétition régionale. Il accompagne l'organisateur avant et pendant la compétition lui apportant ses connaissances dans le respect du cahier des charges.

Celui de l'arbitre responsable est tout aussi important, il est le garant de l'application des règlements sportifs édictés par la FFTA et apporte son aide à l'organisateur dans ce domaine. Ces 2 fonctions sont complémentaires voire indissociables et chacune dans le respect de l'autre. L'absence de DT apporte un surcroît de charges à l'arbitre responsable de la compétition. Par conséquent il est indispensable qu'il y ait des DT sur toutes les compétitions régionales par équipes ou individuelles.

Ce qui implique la formation urgente par des « professionnels » d'un certain nombre de DT pour la région et particulièrement sur le secteur aquitain.

- **La modification des règlements sportifs et arbitraux :**

* Les modifications du règlement pour cette rentrée sportive 2019 portent pour l'essentiel sur le tir sur cibles anglaises sur concours extérieurs. Pour ce qui concerne le tir en salle ou les options N/3D et Campagne, les modifications interviendront pour la saison suivante.

L'essentiel porte donc sur

° la validation des cartes d'arbitres et le statut d'arbitre inactif

° les catégories :

Senior 1 : de 21 à 39 ans

Senior 2 : de 40 à 59 ans

Senior 3 : 60 ans et plus

• Distances : Les tirs se font sur des blasons et aux distances ci-dessous, aussi bien pour le tir de qualification que lors des duels.

		Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets et Seniors 3	Juniors, Seniors 1, Seniors 2
Hommes	Classique	2 x 20m	2 x 30m	2 x 40m	2 x 60m	2 x 70m
Dames	Classique	2 x 20m	2 x 30m	2 x 40m	2 x 60m	2 x 70m
	Blasons	80 (2)	80	80	122	122
Hommes	Arc à Poulies				2x50m	2 x 50m
Dames	Arc à Poulies				2x50m	2 x 50m
	Blasons				80 (1)	80 (1)

(1) Le blason sera un blason de 80cm réduit à 6 zones de score, du 10 au 5

(2) Hauteur du centre du blason : 1,10m

° **Championnat de France et Coupe de France : Une nouvelle offre sportive**

Changement d'appellation : Le Tir Fita et le Fédéral seront rassemblés en une seule et même discipline, le « Tir à l'Arc en Extérieur ».

La nouvelle offre sportive est hiérarchisée sur deux niveaux :

Championnat de France : Les disciplines et catégories, qui bénéficient d'un championnat international (Tir en salle, Tir à l'arc en extérieur, Tir en campagne, Tir 3D), disposeront d'un championnat de France. Il y aura donc quatre championnats de France auxquels s'ajoutent les Championnats de France pour les catégories jeunes de Tir à l'arc en Extérieur.

Les Championnats de France*

	Tir en Salle Championnat de France	Tir à l'Arc en Extérieur Championnat de France	Tir en Campagne Championnat de France	Tir 3D Championnat de France
Benjamins		Arc classique		
Minimes		Arc classique		
Cadets	Jeunes Arc classique & arc à poulies	Arc classique & poulies		
Juniors		Arc classique & poulies	Jeunes - Arc classique, arc à poulies & arc nu	
Seniors 1	Adulte Arc classique & arc à poulies	Scratch Arc classique & poulies	Adultes Arc classique, arc à poulies & arc nu	Adultes Arc droit, arc libre & arc chasse
Senior 2				
Senior 3				

*La mise en place de la nouvelle offre sportive interviendra à partir de la saison 2019 pour le Tir à l'arc en extérieur et à partir de 2020 pour les autres disciplines.

Coupe de France pour les disciplines internationales dans les épreuves par catégories d'âges ainsi que pour les disciplines nationales (Tir Nature, Tir Beursault), avec des quotas élargis. Il y aura donc six Coupes de France.

Les Coupes de France*

	Tir en Salle Coupe de France	Tir à l'Arc en Extérieur Coupe de France Tir 70-50m (ex Fita) Tir 50m (ex Fédéral)	Tir en Campagne Coupe de France	Tir 3D Coupe de France	Tir Nature Coupe de France	Tir Beursault Coupe de France
Benjamins	Arc classique		Arc classique	Arc nu	Arc nu	Arc classique
Minimes	Arc classique		Arc classique	Arc nu	Arc nu	Arc classique
Cadets	Arc classique, arc à poulies & arc nu		Arc classique, arc à poulies & arc nu	Arc nu & Arc libre	Arc nu & arc libre	Arc classique, arc à poulies
Juniors	Arc classique & arc à poulies	Scratch Arc nu	Arc classique & poulies	Arc droit, arc libre, arc nu, arc chasse & poulies nu	Arc nu, poulies nu, droit, arc libre & arc chasse	Arc classique, arc à poulies
Seniors 1	Arc classique & arc à poulies		Arc classique & poulies	Arc droit, arc libre, arc nu, arc chasse & poulies nu	Arc nu, poulies nu, droit, arc libre & arc chasse	Arc classique, arc à poulies
Senior 2	Arc classique & arc à poulies		Arc classique & poulies	Arc droit, arc libre, arc nu, arc chasse & poulies nu	Arc nu, poulies nu, droit, arc libre & arc chasse	Arc classique, arc à poulies
Senior 3	Arc classique & arc à poulies	Arc classique & poulies	Arc classique, arc à poulies & arc nu	Arc nu, poulies nu, droit, arc libre & arc chasse	Arc classique, arc à poulies	Scratch Arc droit

*La mise en place de la nouvelle offre sportive interviendra à partir de la saison 2019 pour le Tir à l'arc en extérieur et à partir de 2020 pour les autres disciplines.

La filière par équipes se transforme

Les appellations de D1 et DNAP disparaissent au profit de dénominations plus compréhensibles pour des publics extérieurs :

Championnat de France par Equipes de Clubs Arc Classique
Championnat de France par Equipes de Clubs Arc à Poulies

Le championnat se déroule sur trois week-ends. Le titre de champion sera attribué à l'issue du 3ème week-end. Il n'y a pas de Play-off et Play-down. Comme c'était le cas jusqu'à présent, chaque club rencontrera tous les autres clubs sur les 3 manches.

Le format des Championnats de D2 et de DR reste inchangé.

- **La réunion plénière du 06 octobre :**

* Rappel, la réunion annuelle des arbitres est un rendez-vous obligatoire comme il est stipulé dans les « règlements sportifs et Arbitrage ». Au cours de cette réunion, un rappel de points essentiels du règlement ainsi qu'éventuellement une information sur de nouvelles modifications du règlement parues dans l'année font partie des principaux moments de cette journée, cela s'appelle le suivi des connaissances. Le jeu des questions-réponses puis la signature des cartes ponctuent cette journée.

Il est prévu, comme lors des années passées, une réunion dite de « rattrapage » pour les absents à la plénière. Le lieu sera le même, la date sera précisée après le 6 octobre.

* Quelques thèmes qui, à la demande des participants à cette réunion de CRA, pourraient être traités le 06 oct :

- ° la dimension des couloirs lors des tirs par équipes
- ° la puissance de l'arc des « Poussins » : si la puissance de 18 livres est actée qu'en est-il si on change la poignée ? Ex : sur poignée de 21 pouces avec les branches à 18 livres cela donne une puissance de 22 livres...
- ° le rapport d'arbitre (trop « lourd »)
- ° tenue des équipes
- ° nombre d'arbitres / nombre de cibles

Fin de réunion.

Le PCRA de Nouvelle-Aquitaine
Jean-Luc ROUDIER